

SEANCE DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Sylvie AUDUMARES, Lionel LESNIAK, Marie BAGAGLI, François ABRASSART, Mattheus VADER.

PROCURATIONS De Laurence GUEIDAN à Mattheus VADER

ABSENTE EXCUSEE : Véronique RIGAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Sylvie AUDUMARES est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 02/05/2019, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- I – Délibération autorisant Mr le Maire à signer le bail dérogatoire avec Mr Frédérick VAN DAMME pour la location du point multiservices
- II – Approbation du RPQS Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif 2018
- III – Affaires en cours

I – Bail Dérogatoire MAIRIE de ST THEODORIT / VAN DAMME

Monsieur le Maire soumet le projet de bail dérogatoire dressé par l'Office Notarial de Quissac ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune (propriétaire) loue au preneur, Mr Frédérick VAN DAMME, le point multi services implanté sur une partie de la parcelle cadastrée section AK n°38 – 1 route de Savignargues
pour une durée de 3 ans à compter du 01 juillet 2019, moyennant un loyer trimestriel de 1000 €
Mr le Maire demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Vu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le bail dérogatoire ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles « le Propriétaire » loue au « Preneur » qui l'accepte, le point multiservices

PRECISE que les abords du bâtiment et stationnement d'une surface d'environ 350 m2 seront implantés et mis à disposition sur la parcelle communale cadastrée section AK n°38.

PRECISE que ce bail est consenti pour une durée de 3 ans, qui prendra effet à compter du 01 juillet 2019, moyennant un loyer trimestriel de mille euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail de location et toutes les pièces y afférents.

2.- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service ; il est consultable au secrétariat de mairie.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018

3.- AFFAIRES EN COURS ET QUESTIONS DIVERSES

- MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion établie par 9 organisations syndicales et associations de retraités et en donne la lecture :

« Nous, élus de la commune de SAINT THEODORIT 30260 dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisé (CSG) pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités. »

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par les 9 organisations syndicales et associations de retraités.

S'ASSOCIE solidairement à cette démarche de soutien à la population de retraitée.

- **ACCORD** du conseil municipal pour demander un diagnostic à la SOCOTEC pour le plafond et le toit du Temple.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45